



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2024 798

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION CAROLYN CARLSON COMPANY**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place un projet artistique autour de la danse contemporaine à destination de l'ensemble des élèves de 3ème cycle de danse contemporaine du Conservatoire communautaire,

Considérant que ce projet a pour but de permettre aux élèves de découvrir les sources d'inspiration de Carolyn CARLSON danseuse et chorégraphe, lors de la création de la pièce « NOW »,

Considérant que l'association CAROLYN CARLSON COMPANY propose des ateliers de transmission chorégraphique de la pièce « NOW », encadrés par Céline MAUFROID danseuse de la Compagnie,

Considérant que le contenu de ces ateliers correspond à la programmation souhaitée par la Communauté d'Agglomération,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association CAROLYN CARLSON COMPANY, dont le siège social se situe à Paris (75003), 27 rue Michel Le Comte, ayant pour objet la programmation d'ateliers de transmission chorégraphique, animés par Cécile MAUFROID danseuse de la compagnie, dans les locaux du Conservatoire les samedis 16 et 23 novembre 2024 et les samedis 11, 18 et 25 janvier 2025 sur le site danse de Bruay, à destination des élèves des classes de 3ème cycle de danse contemporaine du Conservatoire communautaire, et ce pour un montant de 2 144,20 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association CAROLYN CARLSON COMPANY, dont le siège social se situe à Paris (75003), 27 rue Michel Le Comte, ayant pour objet la programmation d'ateliers de transmission chorégraphique, animés par Cécile MAUFROID danseuse de la compagnie, dans les locaux du Conservatoire les samedis 16 et 23 novembre 2024 et les samedis 11, 18 et 25 janvier 2025 sur le site danse de Bruay, à destination des élèves des

classes de 3ème cycle de danse contemporaine du Conservatoire communautaire, et ce pour un montant de 2 144,20 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **4 NOV. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **4 NOV. 2024**

Et de la publication le : **4 NOV. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué



DAGBERT Julien